

Séquerre entre espace de randonnée et visite historique du plateau

D'après BOLÒS Jordi, « Trévillach », BONNERY (André) *et alii*, *Catalunya Romànica : el Vallespir, el Capcir, el Donàs, la Fenolleda, el Perapertusès*, Barcelone, Enciclopèdia Catalana, 1996, p. 277-281.

Dans cette contribution, Jordi Bolòs s'attache à présenter le résultat de fouilles qui ont été menées sur l'ancien village de Séquerre (coordonnées : lat. 42° 23' 23", long. 2° 29' 32"). Principalement, il a étudié le plateau et ses restes archéologiques pour son église romane consacrée à Saint Vincent (fêté religieusement à Trévillach le 22 janvier par les vignerons). Cette ancienne localité se situe à 670 mètres d'altitude, posée sur le granit, elle est positionnée sur un des points culminants du plateau. Lorsque le visiteur contourne l'église, et se trouve du côté nord, à l'ouest il domine la vallée du col des Auzines s'ouvrant jusqu'à la limite avec le département de l'Aude. À l'est, la vue est moins dégagée, Força Real est visible ainsi que la mer. Pour des vacanciers la visite de ce lieu est conseillée, à la sortie de Trévillach prendre la D 2 en direction de Sournia, puis la D 13 en direction de Tarerach au col des Auzines, enfin le premier chemin à droite (carrossable). Les derniers mètres peuvent se faire en partie dans le chemin d'accès d'origine, caractérisé par deux murs de pierre de part et d'autre pour signaler la voie. Aujourd'hui, le plateau de Séquerre est habité à l'année et fait partie de la commune de Trévillach. Pour vous permettre d'apprécier ce lieu, je vais développer de brefs commentaires sur les différents bâtiments que vous découvrirez.

En 1011, Serge IV confirme par une bulle, à l'abbé de Saint Michel de Cuxa, la possession des biens de l'abbaye, le lieu-dit Séquerre est mentionné dans cette dernière (« alleu au domaine de Séquerre »). Le plateau et son village sont mentionnés à de multiples reprises durant les XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e siècles. En 1410, Pere Punsich a relevé que Bernat Berenguer de Perapertusa est seigneur de Roquevert, Trévillach et Séquerre. Il reste du village de Séquerre une église romane, une maison forte et au sud de ces deux bâtiments un ensemble de murs et de fondations : traces des habitations.

La maison forte située à l'est du village, mesure 21 mètres de long et 13 mètres de large. Une porte, dans le mur oriental de l'édifice, permet d'accéder à la cour intérieure, dans laquelle deux grands piliers de 11 mètres sont encore visibles. L'église, à l'ouest de la maison forte, est mentionnée dans l'acte testamentaire de Viadera Raolf (daté de 1298), ce dernier fait don de deux sous à l'église. Toutefois, par sa construction, cet édifice religieux est datable du XII^e siècle. En effet ce bâtiment est constitué d'une nef unique orientée est-ouest, longue de 11,5 mètres, large de

4,3 mètres. La partie ouest se caractérise par la présence d'une tribune, accessible autrefois par un escalier. L'entrée se fait côté sud. Jusqu'au XX^e siècle, une partie des statues était visible, les habitants de Trévillach ont fait le choix de les déposer dans le cimetière communal, ces dernières ont connu tous les temps et ont fini par disparaître.

Autour de ces deux édifices principaux s'organisaient les maisons et les rues du village. La partie orientale du site est mieux conservée au contraire des zones sud et alentours de l'église où les restes semblent avoir été malmenés (à la fin du XX^e siècle, le berger abritait son troupeau dans le bâtiment devant l'église). L'habitat des premiers temps se localisait autour de l'église, la construction de la maison forte a entraîné le déplacement de ce dernier vers le Levant. Le village occupe un espace de 160 mètres d'est en ouest et 35 mètres du nord au sud. Cet espace était occupé par des maisons, des petits jardins, des cours. Au nord du village, la zone abrupte était cultivée en terrasse (*feixes*), le plateau était planté de céréales, vignes et autres denrées nécessaires pour vivre. Il est difficile de dénombrer le nombre d'habitants de cet ancien village, il n'existe pas à ma connaissance de registre de baptême-mariage-sépulture de la paroisse Saint-Vincent de Séquerre.

Je vous propose maintenant la transcription et la traduction d'un document retrouvé par Aymat Catafau dans les manuscrits d'Alart. Ce document daté du 12 du mois d'octobre 1650 est un des traités passés entre le royaume de France et la Catalogne pour délimiter la frontière sur le plateau de Séquerre. En effet la commune de Tarerach appartenait au roi d'Espagne et celle de Trévillach au roi de France, cet acte nous renseigne et situe les bornes frontières déposées après discussions entre les représentants des deux parties.

Die mercurii 12 mensis octobris anus a nat. dom. 1650 in termini loci de Trevillach dio-cessais electens regain Francie.

Nos Don Antonius de Perapertusa de Vila de Maury et de Cruilles vicecornes de Joch baronus de Rabollet et dominus loci et termini de Trevillach diocesis electensis regni Francie et reverendus Jacobus Fajolau presbiter rector ecclesia parrochialis Sancti Martini loci de Trevillach ex una, frater Gabriel Casanova monachus monas-terii Sancti Michaelis de Cuxa et prepositus preposi-ture de Fillols et nomine ejusdem prepositure dominus loci et termini de Terarach abbaciatus dicti monas-terii nullius diocesis in provincia Cathalonia et reverendus Franciscus Trillas presbiter rector ecclesia parro-chialis Sancte Eulalie loci de Arbussols dicti abbaciatus *ex altera partibus gratis etc confitemur et recognoscimus una pars nostrum alteri et nobis invicem et vicissim quod ad omnes lites questiones et controversia que vertebantur et prosequi sperabantur tollendum super divisione terminorum de Trevilac et de Terarach venimus amicabiliter ad claram realem et perfectam divisionem dictorum terminorum que a cetero divi-dentur et volumus dividi per signa sequentia*

videlicet :

Commensa la divisio de dits termens al mig de una pedra rodona dita la mola posada junt al cami qui va de Saquera a Trevillach a ma dreta en la qual pedra se ha feta une creu a pich de martell y de dita pedra y creu se tira dret a un roch ferm no molt gran a flor de terra al mig del camp del Regatxo en la qual se ha fet un punt rudo a pich de martell y de dit senyal tira tot dret a altre roch o pedra ferma al entrant de un herm apres de dit camp de Regatxo en la qual si ha fret une creu a pich de martell ab altre punt rudo y de dita pedra ferma y creu se tira dret a un serradet que es a la vista del prat de l'auca en lo qual serradet se ha posat senyal ab calcs y si ha de posar termenera ab dos fillols lo hu que tinga correspondentia a la prop dita pedra ferma y creu y l'altre que mire dret a la collada del Moreu ha hont se ha fet altre senyal ab calcs afi de posar hi altre terme ab dos fillols lo hu que tire dret a la prop dita termenera y l'altre a autre terme que se ha de posar en lo sot o clot que si ha posat calcs y una pedra gran de la qual pedra gran se tirara dret al roch del prat de l'auca restant entre dit roch y dit clot altre terme que se ha de posar al costat de una pedra ferma senyalada ab una ralla feta a pich de martell. Quam quidem divisionem modo predicto factam in usum et observationem mittere et eam attendere et complere promittimus una pars alteri etc testes etc

Traduction réalisée avec l'aide précieuse de Aymat Catafau, maître de conférences en histoire Médiévale à l'université de Perpignan *Via Domitia*.

Nous, Don Antonius de Peyrepertuse de la la Ville de Maury et de Cruilles, vicomte de Joch, baron de Rabouillet et maître du village et du territoire de Trévillach, diocèse d'Alet du royaume de France et le vénérable Jacobus Fajolau prêtre et recteur de l'église paroissiale du village de Trévillach d'une part, et frère Gabriel Casanova moine du monastère de Saint Michel de Cuxa et prévôt de la prévôté de Fillols et au nom de cette prévôté seigneur du village et du territoire de Tarerach, de l'abbatit de ce monastère sans diocèse de la province de Catalogne et du royaume de France, et le révérend Franciscus Trillas prêtre et recteur de l'église paroissiale Sainte Eulalie d'Arboussols du dit abbatit d'autre part [*partie purement juridique*], sont venus à un accord au sujet de la division des territoires de Trévillach et Tarerach, et veulent les diviser par les bornes suivantes :

Commence ici la division des dits territoires, au milieu d'une pierre ronde appelée la Mola posée à côté du chemin qui va de Séquerre à Trévillach, à main droite, sur laquelle une croix a été faite au marteau-pic et à partir de cette pierre et croix en allant droit vers un rocher ferme, pas très grand, qui est à fleur de terre au milieu du champ du *Regatxo*, sur lequel on a fait un point rond au marteau-pic et depuis cette marque, la limite va tout droit jusqu'à un autre rocher ou pierre ferme à l'entrée d'un vacant, dans le prolongement du champ du *Regatxo*, sur lequel on a fait une croix au

marteau-pic avec un autre point rond et de cette pierre ferme avec une croix, on va droit vers une petite montagne visible du *Prat de l'Auca*, où une borne a été posée avec de la chaux et l'on doit y placer une autre limite avec deux bâtons, l'un qui soit en correspondance avec la susdite pierre ferme avec une croix et l'autre qui regarde droit au *col del Moreu* où a été faite une autre borne avec de la chaux afin d'y placer une autre limite avec deux bâtons l'un qui doit être aligné avec la précédente borne et l'autre à une autre borne qui doit être placé au trou ou creux où l'on a mis de la chaux et une grande pierre, depuis laquelle on ira droit au rocher du Prat de l'Auca, et entre ce roc et le dit creux il y aura une autre borne que l'on doit placer à côté d'un rocher ferme marqué d'un trait fait au marteau-pic.

Laquelle division faite de la façon ci-dessus nous promettons, chacune des parties pour l'autre, de mettre en usage, de respecter et de conserver. Les témoins étant [...]